



Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côté de l'État et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme **un organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'**intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation Bourgogne**, composée de 4 délégués départementaux et 8 délégués de pays tous bénévoles, il est assisté d'un chargé de mission et d'une assistante, tous deux salariés.

Document réalisé en partenariat avec le
Crédit Agricole Champagne Bourgogne



Correspondance éventuelle

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Contact pour ce projet

Auprès du maître d'ouvrage
Mairie de Bure les Templiers
1 rue de la rivière
21290 BURE LES TEMPLIERS
03.80.81.04.65
mairie.bure-les-templiers@wanadoo.fr

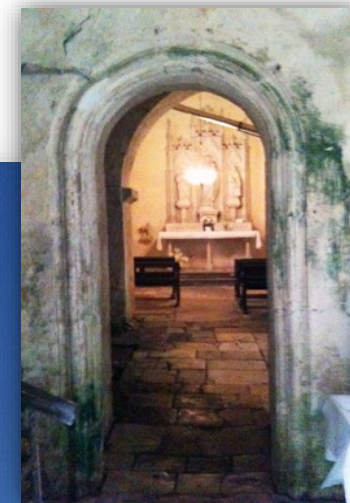
ou
Fondation du Patrimoine Bourgogne
88 rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105 - 21051 DIJON
03.80.65.79.93
bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet :
www.bourgogne.fondationpatrimoine.org



www.fondation-patrimoine.org/3170

**Finalisons ensemble
la restauration de l'église de
Bure-les-Templiers
(Côte d'Or)**



Préserveons aujourd'hui l'avenir en restaurant notre patrimoine



Finalisons la restauration de l'église de Bure-les-Templiers

Niché au cœur du Pays Chatillonnais, dans le futur 11^{ème} parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, le village de Bure-les-Templiers compte 143 habitants.

Si d'autres chapelles templières subsistent dans le Chatillonnais, aucune n'est aussi ancienne que l'église de Bure et dans aucune la succession des ordres, du Temple puis de l'hôpital de Saint Jean de Jérusalem, ne se marque aussi clairement dans l'architecture. A Bure les Templiers, la nef et son bas-côté, le cœur, le clocher (à l'exception de la flèche) sont romans et templiers, les deux traversées accolées au cœur, gothiques et hospitalières.

Quelques transformations ont ensuite changé l'aspect de l'édifice, sans cependant toucher à l'essentiel : modification de la toiture dont un pan unique coiffe le vaisseau central et collatéral, couverture de la nef par des voutes d'arrêtes au XVIII^{ème} siècle, ajout d'une flèche au clocher en 1852.

L'église de Bure présente donc un grand intérêt, à la fois archéologique et historique, confirmé par la présence de dalles tumulaires médiévales des deux ordres.

Grâce au soutien des collectivités et aux nombreux donateurs mobilisés dans le cadre de la souscription ouverte avec la Fondation du patrimoine, les travaux d'urgence ont pu être réalisés en 2011 et 2012 lors de la première tranche (aspect extérieur de la grande nef, assainissement nord et ouest du bâtiment, couverture, charpente et vitraux).

En 2014 et 2015, la deuxième tranche a permis de poursuivre la restauration sur la partie la plus ancienne datant du XI^{ème} siècle pour redonner à l'édifice sa solidité et sa force architecturale d'origine (restauration extérieur sacristie, cœur, restauration du clocher, des cloches, de l'horloge et des vitraux de la grande nef).

Cette dernière tranche de travaux, la plus longue et la plus coûteuse, sera consacrée à la restauration intérieure de l'édifice :

- ▶ maçonnerie,
- ▶ menuiserie bois,
- ▶ peintures murales,
- ▶ objets mobiliers, lustrerie.

Déduction faite des aides de l'État et du Conseil Départemental, la charge reste trop lourde pour un village de 143 habitants. C'est pourquoi comme nous l'avons fait pour les deux premières tranches, nous avons souhaité, en partenariat avec l'Association Excali'Bure, de nouveau mettre en œuvre une souscription publique avec le concours de la Fondation du patrimoine. Cette opération permet à chacun, particuliers ou entreprises, habitants ou amis de la commune ou du patrimoine, de devenir acteur de la restauration de notre église.

Chaque donateur pourra bénéficier de déductions fiscales incitatives, grâce à la Fondation du patrimoine, qui pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte. Vous pouvez soutenir notre projet en faisant un don par chèque ou en ligne sur le site sécurisé de la Fondation.

VOTRE AIDE EST IMPERATIVE POUR SAUVER L'EGLISE !

1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Bulletin de don

Je fais un don de €

pour soutenir la restauration de l'église de Bure les Templiers (Tranche 3)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, si celui-ci n'aboutissait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, si celui-ci n'aboutissait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.

Et je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

Sur le revenu sur la fortune (ISF) sur les sociétés

ordre de chèque:

Fondation du patrimoine : église de Bure les Templiers

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt) ;

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

▶ Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront bénéficier de reçus fiscaux.**

Nom ou société

Adresse fiscale (adresse de votre chèque)

Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque

CP Ville

Tél.

Mail

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association Excali'Bure seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ?

Par courrier

▶ Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : **Fondation du patrimoine : église de Bure les Templiers**) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

▶ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/3170

Ou

▶ Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)

